

autres officiers-rapporteurs peuvent faire la même chose, et les officiers-rapporteurs peuvent envoyer des candidats défaits ici, ou des hommes qui n'auraient pas même été candidats, en aussi grand nombre qu'il le faudrait pour changer la majorité dans cette Chambre. Quel remède auriez-vous contre une telle éventualité? La majorité contrôlerait l'action de la Chambre et ne se laisserait enlever aucun siège, et, ainsi, pendant une session au moins, l'un ou l'autre parti obtiendrait une majorité au moyen d'hommes qui ne seraient pas les élus du peuple, pas même les élus *prima facie*, des hommes qui n'auraient pas même cette apparence de droit *prima facie* que possède tout membre de cette Chambre élu frauduleusement jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'il a été élu par la corruption.

Si nous n'empêchons pas les officiers-rapporteurs de croire qu'ils peuvent eux-mêmes élire les membres de cette Chambre, à quoi se réduit un gouvernement représentatif et constitutionnel? L'honorable député d'Albert (M. Weldon) dit qu'en protestant contre l'intervention de la Chambre, il veut protéger la minorité, vu que la majorité pourrait intervenir en aucun temps de manière à éliminer un député pour le remplacer par un autre. Cette prétention est absurde. Il n'y a aucun danger que la majorité puisse jamais nuire ainsi à la minorité, en se conformant à la volonté du peuple exprimée dans les bureaux de votation, et c'est tout ce que nous demandons. Tout ce que nous voulons, c'est que l'officier-rapporteur remplisse le devoir mécanique prescrit par le statut. En effet, il est autant une machine que la boîte des bulletins, et qu'il laisse au peuple la liberté d'exprimer sa volonté. Si la majorité de la Chambre intervient pour obliger l'officier-rapporteur de respecter la volonté du peuple, la minorité ou la majorité ne court aucun danger, et le plaidoyer des membres de la droite en faveur de la minorité est absurde. Ce plaidoyer est plus qu'absurde, il est mensonger. Ce plaidoyer est réellement en faveur de la majorité, qui contrôle cette Chambre, et il a pour objet de priver un membre de la minorité de sa liberté de réclamer les droits qui lui sont conférés par le statut et par ses commettants. Les honorables membres de la droite tâchent de supprimer les droits de la minorité. Plusieurs, cependant, croient, avec l'honorable député d'Essex-Nord (M. Patterson), que la présente cause est claire et qu'elle devrait être décidée comme un point d'honneur.

Que les honorables membres de la droite se prononcent sur la question comme s'ils étaient des jurés, et comme s'il s'agissait d'un point d'honneur, et non d'une question de parti. A ce sujet, j'attirerai l'attention sur une remarque faite par l'honorable monsieur déclaré élu comme député de Queen, Nouveau-Brunswick, et je ne critiquerai pas son discours, sous d'autres rapports, bien qu'il prête beaucoup à la critique, ayant été prononcé par un homme qui occupe la position très extraordinaire que l'on sait. Il réclame le vote de cette Chambre en lui demandant de mettre de côté tout esprit de parti, et il a ajouté qu'il était prêt à se soumettre à ce verdict impartial. Le gouvernement se conformera-t-il à la demande d'un homme qui doit son siège à l'un de ses partisans? Permettra-t-il que ce vote soit donné comme sur une question libre; déclarera-t-il que cette question est d'intérêt public, et que les députés sont libres de voter comme bon leur semblera, comme sur un bill privé? Je ne crois pas qu'il ose permettre un vote libre sur cette question. Les chefs de la droite ont essayé d'embrouiller la question au moyen d'un grand nombre de précédents mystérieux, qui ne se rapportent pas à la présente cause, parce qu'il ne s'agit pas présentement d'une contestation d'élection. Le ministre de la justice a cru qu'il avait trouvé une cause identique dans l'élection de Victoria, Nouvelle-Ecosse, et j'ai été étonné de l'entendre citer cette cause comme un précédent, parce que l'honorable monsieur savait bien que dans cette cause l'officier-rapporteur n'avait pas manqué de se conformer au vœu du peuple. C'était une

cause qui tombait rigoureusement sous la juridiction des tribunaux. C'était une cause dans laquelle l'une des boîtes du scrutin ne contenait aucun état certifié de votation, et l'officier-rapporteur refusa de prendre aucune connaissance des votes donnés au bureau de votation, parce qu'il n'y avait dans la boîte du scrutin aucun rapport sur lequel il pût se baser. Il s'agissait purement de savoir si l'officier-rapporteur avait le droit d'accepter un rapport que lui présentait subséquemment le sous-officier-rapporteur, au lieu de celui qui aurait dû se trouver dans la boîte. L'officier-rapporteur décida de laisser de côté ce bureau de votation dans l'énumération des votes, et il se conforma rigoureusement à la lettre de la loi. Il aurait pu agir justement s'il avait fait autrement. Dans tous les cas, c'était une question qui tombait sous la juridiction des tribunaux, et il n'appartenait pas à la Chambre de la décider. Nous voyons le ministre de la justice risquer sa réputation d'avocat en assimilant cette cause à la présente, où il n'y a aucun doute sur les faits et sur la loi, où il est admis même par l'honorable député d'Albert (M. Weldon), professeur de droit constitutionnel, au collège de Dalhousie, qu'à la face seule des documents, il est évident que M. King aurait dû être déclaré élu, et il est étonnant de le voir, sous ces circonstances, demander à la Chambre de ne pas intervenir pour sauver sa propre dignité et sa réputation. L'honorable monsieur est membre de cette Chambre depuis deux ans; mais un monsieur qui a été choisi sur le barreau pour occuper la position de membre du gouvernement, devrait être particulièrement scrupuleux au sujet des droits de cette Chambre, et ne devrait pas prendre une telle attitude sur la présente question. L'honorable ministre de la justice a montré, dans d'autres occasions, qu'il était capable d'avoir des opinions claires et impartiales sur les questions constitutionnelles et les questions de procédure parlementaire. Il nous a donné des exemples d'une admirable clarté d'esprit et de droiture de jugement. Mais ce soir, nous nous sentons peinés, et plus que peinés, en voyant que cet honorable monsieur, à qui est dévolu, plus qu'à tout autre, la tâche de veiller au maintien des privilèges et des droits de cette Chambre, a fait avec la même habileté, avec la même apparence de droiture et avec la même diction claire, des déclarations qui ne sont rien autre chose qu'un tissu d'arguments spécieux, rien autre chose qu'une tentative d'embrouiller la question, qui était claire jusqu'à ce qu'il eut réussi à l'obscurcir pour ses partisans.

Son discours avait pour objet de faire voir aux honorables membres de la droite comment ils pourraient se justifier eux-mêmes en manquant de remplir leurs devoirs sur la présente question. Je regrette que le ministre de la justice se soit montré à la Chambre sous ce jour, et je crois qu'il le regrettera lui-même, avant qu'il ait vécu longtemps dans la vie publique. L'honorable monsieur nous a dit, entre autres choses, que M. King demandait que la Chambre lui accordât le siège. Cette déclaration est étonnante. Le siège a été donné déjà à M. King par la majorité des électeurs. Cela est admis par le ministre de la justice et par tous les autres députés; mais parce que l'officier-rapporteur a cru devoir dire un mensonge sur ce fait, le ministre de la justice paraît disposé à profiter de ce mensonge dans le but de conserver le siège à celui qui l'occupe pendant la présente session, et peut-être pour toujours.

Quelques DÉPUTÉS: Oh!

M. CASEY: En ma qualité d'Irlandais, j'ai le droit de parler deux fois. Je veux dire probablement pour la durée du présent parlement et au profit de son parti. Il ne s'agit pas d'accorder le siège à M. King. C'est une question de savoir si le vol de son siège que l'on a essayé de commettre, si la tentative de voler son siège, qui a été faite par l'officier-rapporteur et appuyée par le gouvernement actuel, doit réussir. Si la Chambre veut que le siège de M. King soit volé, elle votera alors pour l'amendement du ministre de la